



# GOVERNEMENT

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

## Conférences des Parties Régionales Introduction à la démarche

MTECT/CGDD et SGPE, le 26 octobre 2023

# Objectifs de ce document

- Présenter la démarche de territorialisation de la planification écologique
- Introduire les éléments structurants des COP régionales et prochaines étapes

# Les travaux de planification écologique ont permis de construire un plan qui donne de la visibilité à l'action pour 2030



**Un plan complet**, qui ne se limite pas à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais apporte aussi les solutions pour **enrayer l'effondrement de la biodiversité, gérer durablement nos ressources naturelles** (eau, biomasse, foncier) et **s'adapter** au changement climatique

**Un plan collectif**, qui associe l'État, les entreprises, les collectivités locales et qui tient compte de la réalité du quotidien des Français et des spécificités de chaque territoire, notamment des territoires ultra-marins

**Un plan cohérent avec notre stratégie de réindustrialisation et de souveraineté**, car il va permettre de créer des emplois dans tous les domaines de la décarbonation, contribuer à notre croissance économique, permettre de réduire nos dépendances aux énergies fossiles importées et d'implanter de nouvelles productions sur notre sol

**Un plan concret**, qui repose sur des leviers tangibles, permettant un choix éclairé des actions à déployer sur les territoires de la COP



# La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

**Un enjeu d'intégration des spécificités de chaque territoire dans le plan national** pour que les deux exercices (national et territorial) soient mis en cohérence et se nourrissent mutuellement

**Un enjeu d'harmonisation des démarches infra régionales existantes**, en posant un cadre commun qui permet un dialogue articulé et une vision commune entre les différents acteurs territoriaux

**Un enjeu d'appropriation** au niveau territorial de la nécessité de la décarbonation et la préservation de la biodiversité et de l'impact spécifique à chaque territoire

**Un enjeu de mobilisation** de l'ensemble des collectivités territoriales en vue d'un partage de l'effort équilibré

**Un objectif de mise en œuvre** des actions des collectivités territoriales pour identifier des solutions 2030 dans leurs compétences

# La COP régionale permet d'engager une discussion à l'échelle de la région pour un plan d'actions territoriales cohérent et partagé

## La déclinaison régionale de la planification écologique

Points de sortie :

- Des objectifs de réduction de GES et préservation de la biodiversité régionalisés
- Un plan d'actions des collectivités territoriales pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs d'ici 2030

*L'exercice de COP annuelle permettra une réévaluation périodique des actions*

## Un travail collectif tenant compte de l'ensemble des compétences des collectivités

*Dispositif de gouvernance :*

- Animation préfet et président de région
- Mobilisation de l'ensemble des collectivités, de l'échelon régional à l'EPCI ou commune
- Contribution, lors du débat, des parlementaires, des représentants des secteurs économiques et associatifs

**...en cohérence avec les travaux de concertation en cours**

*Exemples :*

- Comités Régionaux de l'Énergie
- Plan Eau
- Transition agricole
- Adaptation
- Rénovation des établissements scolaires

# Les 4 étapes de la COP régionale pour réussir la décarbonation et la protection et restauration de la biodiversité



REALISER UN  
DIAGNOSTIC  
PARTAGE DU  
TERRITOIRE



CONDUIRE  
UN DEBAT



CHOISIR LES  
ACTIONS A MENER  
A L'ECHELLE  
INFRAREGIONALE



ETABLIR UNE  
FEUILLE DE  
ROUTE  
REGIONALE 2030

# Calendrier : Après le lancement de la COP régionale, six mois permettant un diagnostic partagé des actions, des débats et la finalisation de la feuille de route à l'été

Fin23	6 -8 semaines	4 à 5 mois	Été 24
Lancement de la COP	Diagnostic partagé du territoire régional	Débats sur le choix des leviers en fonction des caractéristiques du territoire	Finalisation de la COP choix des d'actions des CT (feuille de route régionale à 2030)
<u>Présentation du Panorama des leviers 2030</u>	<u>Livrable</u> : un diagnostic établi avec l'ensemble des collectivités territoriales	<u>Livrable</u> : comptes rendus, synthèses, des propositions des collectivités territoriales (via les groupes de travail)	<u>Livrable</u> : déclinaison régionale des plan d'actions visant à l'atteinte de ces objectifs

Note : le diagnostic tiendra compte des derniers plans à date

# Zoom sur le diagnostic : Une approche en trois temps pour établir le point de départ et un référentiel commun en vue du débat

## Etape 1 : Compréhension des enjeux et ambitions en cohérence avec l'objectif national

Principaux leviers de baisse de GES et préservation de la biodiversité tenant compte des spécificités du territoire

« Il faut réduire de 1MtCO<sub>2</sub>e grâce au levier électrification des voitures »

Traduction en ordres de grandeur physiques concrets et mesurables

«... cela revient à avoir un parc de véhicules électriques de 541k de voitures en 2030 vs. 28k en 2022 »

## Etape 2 : Recueil et pronostic par les collectivités de leurs actions

Pour chaque collectivité (région, département, EPCI) :

**Recueil des actions de la collectivité** en cours ou contractualisées sur chaque levier

« Dans cette EPCI, 50% des communes déploient une infrastructure de recharge, et 25% ont mis en place d'autres mesures avantageant la mobilité électrique »

**Prise de recul et pronostic de la mesure de son action** au regard de l'ambition

« ...l'action de l'EPCI sur ce levier est perçue par elle-même comme partielle »

## Etape 3 : Diagnostic élaboré par la DREAL et préparation des débats

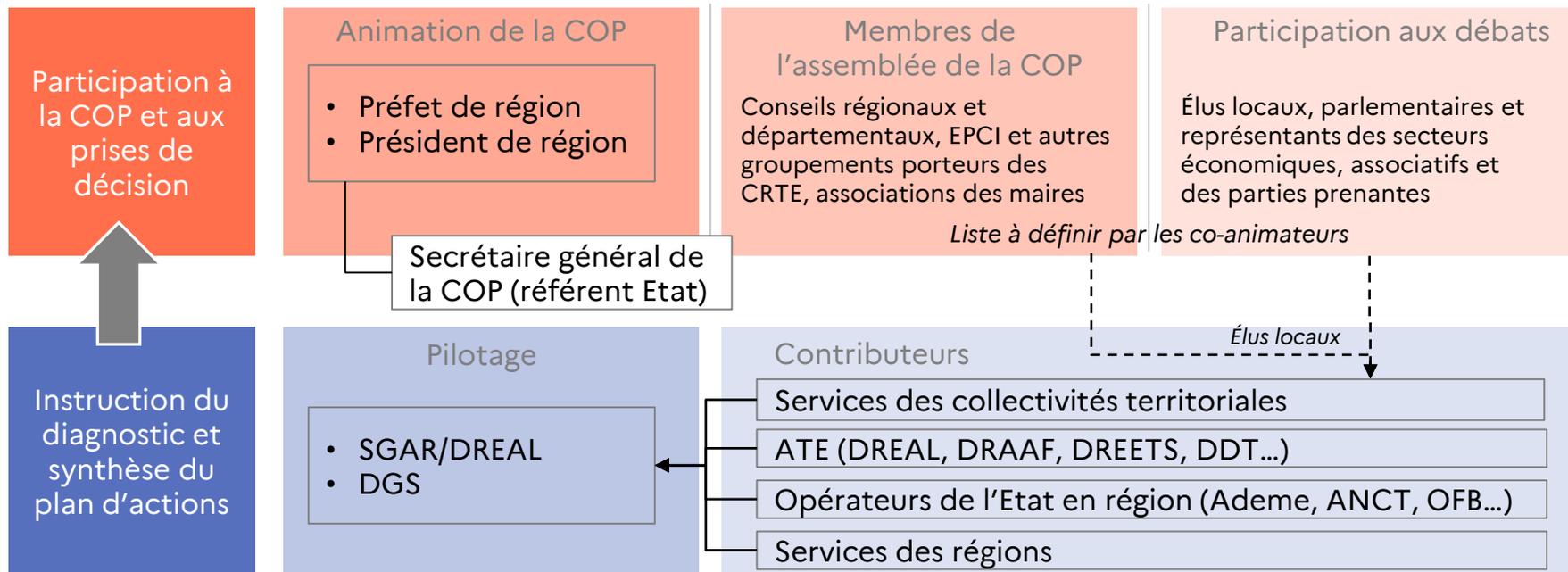
**Synthèse globalisée à la maille de la région** du recueil des actions et des résultats du pronostic, par la DREAL

« Dans la région, il y a un consensus pour estimer l'action des collectivités comme encore partielle sur le levier des véhicules électriques »

**Préparation des débats** en fonction des sujets clés qui émergent du diagnostic

« Il est proposé d'utiliser la phase de débat pour discuter comment sécuriser l'atteinte de de l'objectif d'électrification des véhicules, par exemple par des actions nouvelles sur les IRVE, incitations indirectes et l'électrification des flottes des collectivités »

# Gouvernance : la COP co-animée par le préfet et le président de région qui devront mobiliser l'ensemble des acteurs pertinents



## Adresse contact

[planification-territoires@developpement-durable.gouv.fr](mailto:planification-territoires@developpement-durable.gouv.fr)